

Le 2 Février 2025 PHOT'AULNAY fêtera ses 30 Ans

Thème du concours 2025 : « **AUTOUR DU 3** »

Règlement du concours

Article 1

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous, uniquement aux photographes amateurs (personne dont la photo ne constitue pas une source de revenu) **individuels ou en Photos-Clubs**. Les professionnels ainsi que les organisateurs ne peuvent participer au concours.

Seules les photos respectant pleinement le thème seront jugées.

Article 2

NATURE DES ENVOIS

La photo argentique ou numérique déposée, doit être un tirage **papier photo**, couleur ou noir et blanc, **18x24 – 20x30 ou 24x30**, montée **sur support carton rigide 30x40**. Elle sera accompagnée obligatoirement du nom, prénom, adresse, Email et N° de téléphone de son auteur, selon le cas **la légende de la photo** et surtout avec l'emballage retour prêt et timbré. Voir coupon réponse ci-joint au recto.

Une seule photo par participant.

Toutes les photos seront exposées lors de Phot'Aulnay, le 2 Février 2025. **Merci de prévoir une attache au dos du carton, ce dernier doit être très rigide.**

LA DATE LIMITE DE DEPOT EST FIXEE AU 15 Janvier 2025

Toute photo présentant ou mettant en scène des personnes sera sous la responsabilité de son auteur qui devra avoir requis les autorisations nécessaires. En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

Article 3 : FRAIS

Les participants s'engagent à payer les frais postaux pour l'envoi et le retour de leurs photos, sinon elles resteront à leur disposition au Foyer Rural d'Aulnay. La participation au concours est gratuite. Il est possible de les déposer à l'adresse suivante : **M. Mme Garnier, 405 route de Pinsenelle 17470 Aulnay de Saintonge. Renseignements : 05 46 33 11 35 ou 06 29 30 50 22.**

Article 4 : CLASSEMENT

Un jury nommera les 3 meilleures photos et le 2 Février 2025, le public, lors de la manifestation PHOT'AULNAY, élira sa photo préférée pour le **Prix Phot'Aulnay du Public**. Aucun prix ne pourra être échangé ou réglé en espèces.

Article 5 : RESULTATS

La sélection des photos sera effectuée en fonction **du respect du sujet, technique, cadrage, tirage, originalité** soit 5 notes par photo. Le jury sera composé de professionnels et d'amateurs confirmés.

Leurs décisions seront sans appel. Les gagnants seront avisés directement ou par leur club.

Les prix d'une valeur totale de 300€, ne sont pas encore déterminés.

Article 5 : ACCORD SUR LE REGLEMENT

Le dépôt d'une photo implique le plein accord de son auteur avec les conditions du présent règlement. Il implique également l'accord de son auteur sur l'utilisation, libre de droits, de sa photo par les organisateurs pour une exposition. Toute indication erronée sur l'identité de l'auteur, son activité professionnelle, l'accord des personnes photographiées auront pour conséquence immédiate l'annulation pure et simple du prix éventuellement gagné par le participant, et ceci, sans préjudice d'une éventuelle action en dommage et intérêts.

Signature pour accord du présent règlement – Fait le :

à :

Signature :